

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt et un, le 6 juillet à 14h00,

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni Espace Ouvèze à Privas sous la Présidence de François ARSAC, Président de la Communauté d'Agglomération.

Présents :

Nombre de membres :
en exercice : 70
présents : 58
votants : 65

Date de la convocation :
30 juin 2022

Mesdames Denise CHOCHILLON, Karine TAKES, Laetitia SERRE, Doriane LEXTRAIT, Marie-Josée VOLLE, Christine GIGON, Marie-Josée SERRE, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Véronique CHAIZE, Victoria BRIELLE, Mathilde GROBERT, Jeanne VOIRY, Souhila BOUDALI-KHEDIM, Roselyne PEYROUSE-VETTER, Corine LAFFONT, Ghislaine CHAMBON, Sandrine CHAREYRE, Anne TERROT-DONTENWILL, Chantal HAMM, Martine FINIELS, Clothilde FREUCHET.

Messieurs Adrien FÉOUGIER, Jérôme BERNARD, Éric SEIGNOBOS, Arnaud DE CAMBIAIRE, François ARSAC, François GIRAUD, Jean-Pierre JEANNE, Marc-Antoine SANGÈS, Gérard BROUSSE, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, Ali-Patrick LOUAHALA, Jimmy VERDOT, Christophe VIGNAL, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Bernard JUSTET, Roland SADY, Christophe MONTEUX, Michel VALLA, Hervé ROUVIER, Roger RINCK, Michel GAMONDÈS, Christian MARNAS, Sébastien VERNET, Yann VIVAT, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Jérôme COSTE, Christophe THOMAS, Gilles DURAND, Didier TEYSSIER, Frédéric GARAYT, Gilles LÈBRE, Jacqy BARBISAN, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Betty ESTÉOULE (procuration à François ARSAC), Valérie DUPRÉ (procuration à Christophe VIGNAL), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE).

Messieurs Alain SALLIER, (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Gilbert BOUVIER (procuration à Roselyne PEYROUSE-VETTER), Olivier CHASTAGNARET (procuration à Martine FINIELS), Francis GIRAUD (procuration à Doriane LEXTRAIT).

Absents : Bernard BROTTES, Jérôme LEBRAT (procuration d'Éric PAQUERIAUD), Sylvie ANDRÉ-COSTE (procuration de Géraldine ROUX).

Secrétaire de séance : Doriane LEXTRAIT

Délibération n°2022-07-06/130

OBJET : AVIS SUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE CENTRE ARDÈCHE

Rapporteur : François VEYREINC

Le 15 octobre 2015, le Syndicat Mixte Centre Ardèche a prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche sur l'ensemble de son périmètre, à savoir la Communauté de communes du Pays de Lamastre, la Communauté de communes Val'Eyrieux et la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, représentant 82 communes et près de 63 000 habitants.

Par délibération du Comité syndical du Centre Ardèche en date du 14 avril 2022, le projet de SCoT Centre Ardèche a été arrêté, et le bilan de la concertation menée a été approuvé.

L'article L.143.20 du code de l'urbanisme prévoit que le syndicat mixte qui arrête le projet de schéma, le soumet pour avis [...] aux établissements publics de coopération intercommunale membres du syndicat

mixte. L'établissement public de coopération intercommunale membre du syndicat mixte dispose alors d'un délai de trois mois à compter de la transmission, pour exprimer un avis sur le projet.

À travers le Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche, les élus du Syndicat Mixte se sont attachés à adapter le territoire aux enjeux contemporains (préservation des sols, adaptation et lutte contre les effets du changement climatique, maintien des services publics dans les territoires ruraux, développement des mobilités alternatives à la voiture, développement des énergies renouvelables, etc...). Il s'agit de permettre à tous de bien vivre en Centre Ardèche à l'horizon 2040.

Projet de développement du territoire et document d'urbanisme juridique, le SCoT a pour objectif de mettre en cohérence l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement du territoire. Il s'agit de développer les solidarités et la complémentarité entre les communes et non leur concurrence.

Le projet se décline au travers de trois grands piliers :

1. Développer une offre de logements et d'habitats diversifiés, proposer des équipements et maintenir les services de proximité, organiser les mobilités. Il s'agit de poser les conditions favorables à l'accueil de 7 000 nouveaux habitants.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) initié en janvier 2022 par la CAPCA s'inscrit dans une logique territoriale impulsée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Centre Ardèche. Actuellement en phase de diagnostic, le PLH prendra en compte le travail de cadrage réalisé au travers le SCoT pour décliner son plan d'action sur 6 ans.

Dans l'attente des conclusions du plan, la CAPCA a d'ores et déjà impulsé l'accompagner des propriétaires privés techniquement et financièrement dans la rénovation de leur logement, afin de lutter contre la vacance et ainsi participer dès aujourd'hui aux objectifs de sobriété foncière en cohérence avec le SCoT :

- *Un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (Rénofuté), service public mutualisé avec les Communautés de communes Rhône Crussol et Val'Eyrieux ;*
- *Une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les 42 communes membres et une action renforcée sur 4 centres bourg : Le Pouzin, Les Ollières sur Eyrieux, Saint Sauveur de Montagut et Vernoux en Vivarais ;*
- *Une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur les communes de Privas et La Voulte su Rhône ;*

2. Organiser l'accueil des activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières. Il s'agit de poser les conditions favorables à la création d'environ 2000 nouveaux emplois variés.

La CAPCA ne dispose quasiment plus de réserves foncières à destination des entreprises. Le SCoT évalue à moins de 10 ha la totalité des réserves foncières sous maîtrise publique en Centre Ardèche.

Au vu de la pénurie de foncier, le SCoT autorise l'agglomération à étendre et/ou créer de nouvelles zones d'activités à vocation industrielle, pour une surface globale de 15 ha.

En cohérence avec le SCoT, il est proposé d'affecter ces surfaces à l'extension de la zone d'activités de Privas afin de renforcer son rôle de centralité et développer son tissu productif. Dans cette perspective, l'agglomération va proposer un schéma directeur d'aménagement qui traitera à la fois de sa requalification que de son extension. Une étude a été confiée en ce sens au cabinet Elan.

Par ailleurs, l'agglomération lance un programme visant à optimiser les ZAE existantes sur les communes de Vernoux en Vivarais, Flaviac et Saint-Julien-en-Saint-Alban en étudiant l'adaptation des dessertes Poids Lourds et en recherchant la maîtrise foncière des « dents creuses » dans le périmètre des zones.

S'agissant des politiques agricoles, toujours en cohérence avec le SCoT, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce projet vise à relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans le territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et les produits locaux dans les cantines. Le PAT sera décliné en de nombreuses opérations. Il est actuellement en phase d'élaboration. Deux projets sont toutefois déjà à l'étude :

- *La création d'une cuisine centrale à destination de la restauration collective, qui offrirait un débouché aux productions agricoles locales.*

- **Emet** un avis favorable sur le projet arrêté du SCoT Centre Ardèche ;
- Cet avis favorable reste conditionné au respect, jusqu'au terme de la procédure, du projet politique élaboré par les élus, en particulier l'ambition démographique, le développement économique, la sobriété foncière et l'enveloppe urbaine concertée qui en découle.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
François ARSAC

La secrétaire de séance,
Doriane LEXTRAIT



- *La mise en place d'un espace test agricole spécialisé dans la production maraîchère. Ce projet autorisera la réalisation du test d'activité agricole en mettant à disposition un cadre juridique, des moyens de production (terrain, équipement) et un accompagnement des porteurs de projet.*
- 3. Développer la résilience du territoire en s'inscrivant dans les transitions écologiques et énergétiques. Il s'agit de viser la sobriété foncière, préserver et valoriser le patrimoine écologique, préserver et valoriser les paysages, développer les énergies renouvelables en encadrant leur implantation, prévenir et limiter l'exposition des populations aux risques...**

Le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé le 15 septembre 2021 par la CAPCA s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés dans le Scot en matière de transition énergétique, dans un souci de réduire les consommations énergétiques, de produire des énergies renouvelables et d'intégrer les impératifs liés au dérèglement climatique. Le dépôt d'un dossier TEPOS en 2019 visant à être un territoire à énergie positive à l'horizon de 2050 va dans le même sens.

Par ailleurs, la CAPCA s'est engagée dans la réalisation d'un schéma de mobilités durables et alternatives à l'autosolisme qui se traduit au travers de différents leviers : développement de l'offre de transport collectif, mise en place de solutions de mobilités alternatives (autopartage, covoiturage, autostop, ...) et la création de nouvelles voies douces permettant une meilleure interconnexion entre elles, tout en valorisant celles existantes.

Enfin, d'autres compétences de la CAPCA se retrouvent dans les grandes orientations définies dans le SCoT, telles que la prévention du risque inondation et la préservation de la biodiversité et de la continuité écologique au travers de la GEMAPI, la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et l'amélioration de la gestion et de la valorisation des déchets.

Les documents constitutifs du SCoT, et transmis par le Syndicat mixte Centre Ardèche par courrier avec AR sur une clé USB, sont les suivants :

- 0 - INTRODUCTION_GENERALE_SCoT_Centre_Ardeche_v_arrêt_140422
- 1 - TOME_1_PAS_SCoT_Centre_Ardeche_v_arrêt_140422
- 2 - TOME_2_DOO_SCoT_Centre_Ardeche_V_arrêt_140422
- 3 - Carte_DOO_SCoT_Centre_Ardeche_V_arrêt_140422
- 4 - SOMMAIRE_ANNEXE_SCoT_Centre_Ardeche_V_arrêt_140422
- 5 - ANNEXE_Livre1_Diagnostic_SCoT_Centre_Ardeche_V_arrêt_140422
- 6 - ANNEXE_Livre2-EIE_SCoT-Centre_Ardeche_V_arrêt_140422
- 7 - ANNEXE-LIVRE3_Evaluationenvironnementale_SCoT_Centre_Ardeche_V_arrêt_140422
- 8 - ANNEXE_LIVRET4_justification_des_choix_SCoT_Centre_Ardeche_V_arrêt_140422
- 9 - ANNEXE_LIVRET5_indicateurs_suivi_SCoT_Centre_Ardeche_V_arrêt_140422
- 10 - ANNEXE_LIVRET6_programme_d'actions_SCoT_Centre_Ardeche_V_arrêt_140422

Il est rappelé que l'élaboration du SCoT a fait l'objet d'une large concertation depuis son lancement tant auprès du public (Lettre d'Info, site Internet, réunions publiques, etc...) qu'auprès des partenaires institutionnels ou associatifs mais également des élus avec plusieurs rencontres à chaque étape (ateliers thématiques, rencontres territoriales, ateliers cartes sur table, conférences de communes, etc....).

- Considérant la présentation qui a été faite du SCoT Centre Ardèche et le débat qui a eu lieu lors du Conseil communautaire ;

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'émettre un avis sur le projet arrêté du SCoT Centre Ardèche ;

* * *
* *

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 54 pour, 6 contre et 5 abstentions : (contre : Laetitia SERRE, Marc Antoine SANGÈS, Gilbert BOUVIER, Roselyne PEYROUSE-VETTER, Frédéric GARAYT et Chantal HAMM / abstentions : Gérard BROSSE, Ali-Patrick LOUAHALA, Bernard JUSTET, Roland SADY et Corine LAFFONT)